



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 17 mars 2025

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'aide financière (Club de Pétanque de St-Didace – saison estivale 2025)
 - 4.2 Demande d'aide financière (Centre d'Action Bénévole Brandon – Dîner conférence 2025)
 - 4.3 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP) de l'école secondaire Bermon)
 - 4.4 Adhésion 2025 – Les Amis du Lac Maskinongé
 - 4.5 Demande d'appui (FQM – enjeux dans les camps de jour municipaux)
 - 4.6 Demande d'appui (Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre)
 - 4.7 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.8 Avis de motion — Projet de règlement 411-2025 (tarifs services municipaux)
 - 4.9 Dépôt — Projet de règlement 411-2025
 - 4.10 Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 4.11 Addenda contrat de travail de la directrice générale
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme Écocamionnage (convention d'aide financière)
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (embauche et offre d'emploi à la guérite)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Maison de la Rivière Maskinongé (mandat événement d'inauguration)
 - 11.2 Sentier Transcanadien Saint-Didace (entente de contribution)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.